



Comité des Oeuvres Sociales des portes de l'Isère

REGLEMENT PECHE ETANG : MEYRIEU LES ETANGS 2025 – 2026

Droit de pêche et permis :

La pêche dans l'étang du COS est réservée aux adhérents du COS et aux extérieurs parrainés par un adhérent (2 parrainages par adhérent) en possession d'une carte de pêche valide.

Celle-ci est délivrée par Vincent ZULIN ou Joelle ANNEQUIN.

La carte de pêche est valable une saison soit **du 01/10/2025 au 30/09/2026**. La carte de pêche devra comporter la signature du titulaire, sa photo et le numéro de sa carte COS ou celle du parrain.

Le pêcheur pourra pêcher tous les jours de l'année sauf : jour de safari et si l'étang est gelé à plus de 50%.



REGLEMENT PECHE 2025-2026

Tarif annuel :

- * 40 € pour les adhérents du COS
- * 20 € pour les moins de 14 ans inscrits sur la carte COS
- * 60 € pour les extérieurs avec parrainage
- * 40 € pour les extérieurs de moins de 14 ans avec parrainage

Carte journalière : 5 €

Délivrée toute l'année sauf les 15 jours suivant les safaris et lâcher de truites.

Pour les adhérents et pour les extérieurs parrainés par un adhérent du COS (celui-ci sera responsable de son invité).

La carte devra être remplie lors de sa vente : nom, numéro de carte COS et la date du jour de pêche.

Ces cartes sont délivrées par Vincent ZULIN responsable pêche ou Joëlle ANNEQUIN, Présidente du COS.

Nombre de cannes :

La carte de pêche donne droit à son titulaire à 2 lancers et 1 canne au coup.

De plus, chaque membre de sa famille (conjoint et enfant) inscrit sur la carte COS pourra pêcher avec une canne au coup (sous présentation la carte COS).

Réglementation et capture journalière par espèce et pour une carte de pêche :

Carpe : de 0 à 4.5kg 1/jour
+ de 4.5kg remise à l'eau immédiate

Brochet : + de 60cm 1/jour et 2/an
fermeture du 01/02 au 31/03

Sandre : + de 50cm 1/jour

Truite : 5/jour et 15/semaine

Black Bass, Carpe amour, Esturgeon : **remise à l'eau immédiate**

DESTRUCTION : Silure, poisson-chat, perche soleil, brème, carassin et rasbora

Gardiennage et sanctions :

Chaque pêcheur a un droit de surveillance pour le respect de tous et un bon fonctionnement. Toutes infractions ou litiges devront être signalés à un responsable.

L'étang sera également surveillé par les membres de la commission sport et les responsables du COS. Le permis accompagné du règlement signé pourra être demandé à tout moment.

Toutes infractions constatées seront verbalisées et sanctionnées par le retrait immédiat du permis sans préjudice de toute autre peine.

REGLEMENT PECHE 2025-2026

Responsables :

- ZULIN Vincent 06 22 28 15 38
- ANNEQUIN Joelle 06 87 83 61 54
- CHAVRIER Patrice 06 40 24 27 31

Manifestations

Novembre : Empoissonnage

Février / Mars : Lâcher de truites

18/04/2026 : Safari truites sur INSCRIPTION avant le
10/04 Au 06 22 28 15 38

19/09/2026 : Safari truites sur INSCRIPTION avant le
11/09
Vente de permis 2026/2027

Un cadenas à code (8 4 4 8) avec une chaîne sera présent sur le portail afin d'éviter tout dérangement et intrusion. Les pêcheurs devront veiller à bien le refermer après chaque passage.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LE TRAVAIL DES COLLEGUES QUI ENTRETIENNENT LE SITE POUR QUE VOUS PROFITIEZ D'UN CADRE AGREABLE EN REPARTANT **AVEC TOUS VOS DECHETS PLASTIQUE, VERRE ET AUTRES, SANS OUBLIER LES FILS DE PECHE.**

Le COS décline toute responsabilité pour les accidents, les vols qui pourraient subvenir aux titulaires du permis ou à leur famille au cours de l'activité pêche